



Arrêté du **24 FEV. 2020**

Portant délégation de signature du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse de l'interrégion Sud-Ouest

NOR : JUSF2003028A

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi no 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-534 du 24 mai 2005 portant déconcentration en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2010-214 du 2 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 juillet 2018 relatif à la déconcentration de certains actes de recrutement et de gestion des personnels relevant de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté en date du 19 juillet 2013 portant nomination de **Mme Aude MEYER THIENPONT**, responsable des ressources humaines chargée de la gestion administrative et financière à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Sud-Ouest à compter du 1^{er} septembre 2013 ;

Vu l'arrêté en date du 21 avril 2015 portant nomination de **M. Jean-Michel BLANCHON**, directeur des ressources humaines de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Sud-Ouest à compter du 22 avril 2015 ;

Vu l'arrêté en date du 14 février 2016 portant nomination de **Mme Eveline FREMONT**, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse pour les départements de la Charente, Charente-Maritime, Vienne et Deux-Sèvres à compter du 14 avril 2016;



Vu l'arrêté en date du 21 février 2017 portant nomination de **M. Éric VRIGNAUD**, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse pour les départements de la Haute-Vienne, Creuse et Corrèze à compter du 1^{er} février 2017;

Vu l'arrêté en date du 5 décembre 2017 portant nomination de **M. Jean-Baptiste SERRA**, directeur de service PJJ, responsable de la gestion des parcours et compétences à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

Vu l'arrêté en date du 8 février 2019 portant nomination de **Mme Catherine LUPION**, directrice interrégionale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse du Sud-Ouest à compter du 1^{er} mars 2019 ;

Vu l'arrêté en date du 30 juillet 2019 portant nomination de **M. Jean-Luc BONNEFEMNE**, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse pour les départements du Lot-et-Garonne, Gironde et de la Dordogne à compter du 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté en date du 13 février 2019 portant nomination de **M. Eric SERENNE**, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse pour les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 décembre 2019 nommant **M. Jean-François COURET** en qualité de directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse du Sud-ouest ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 janvier 2020 portant délégation de signature en matière d'administration générale, à **M. Jean-François COURET** ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 janvier 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire, à **M. Jean-François COURET** ;

Arrête :

Article 1^{er}

En application de l'article 3 du décret du 24 mai 2005 susvisé, délégation est donnée, à l'effet de signer au nom du directeur interrégional, dans la limite de leurs attributions, l'ensemble des actes de recrutement et de gestion mentionnés à l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 juillet 2018 susvisé à :

- Madame **Catherine LUPION**, directrice interrégionale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse du Sud-Ouest ;
- Monsieur **Jean-Michel BLANCHON**, attaché d'administration hors classe, directeur des ressources humaines de la direction interrégionale du Sud-Ouest ;
- Madame **Aude MEYER**, attachée principale, responsable des ressources humaines chargée de la gestion administrative et financière ;
- **M. Jean-Baptiste SERRA**, directeur de service de la PJJ, responsable de la gestion des parcours et compétences.



Article 2

En application de l'article 3 du même décret, délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- Madame **Eveline FREMONT**, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Poitou-Charentes ;
- Monsieur **Eric SERENNE**, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Aquitaine Sud ;
- Monsieur **Eric VRIGNAUD**, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse du Limousin ;
- Monsieur **Jean-Luc BONNEFEMNE**, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Aquitaine Nord.

à l'effet de signer pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi que pour les agents contractuels, au nom du directeur interrégional, les actes de gestion relatifs à :

- l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ;
- les autorisations spéciales d'absence accordées au titre du décret n°82-447 du 28 mai 1982 susvisé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice et affiché dans les locaux de chacun des services délégataires.

Fait le **24 FEV. 2020** à Bordeaux

Le Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse du Sud-ouest

Monsieur Jean-François COURET



